DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.092.B

Vidéosurveillance du parking P+R dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême - Avenant 1

LE VINGT NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.10.092.B

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

VIDEOSURVEILLANCE DU PARKING P+R DANS LE CADRE DU PROJET BHNS DE GRANDANGOULEME - AVENANT 1

Par délibération n° 52B du 14 juin 2018, le bureau communautaire a approuvé le choix de l'attributaire de l'accord-cadre pour la vidéosurveillance du parking P+R dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême.

Lors de sa séance du 24 mai 2018, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise OPTISECURITE ATE - 61 bis avenue de la Folatière 38480 PONT DE BEAUVOISIN, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix unitaires. Il est à bons de commande sans engagement minimum et maximum.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des ordres de service (OS) n°1 et n°2 en ajoutant des prix unitaires au BPU soit :

1. La commande de prestations supplémentaires pour la peinture des armoires techniques

Objet	Prix € H.T.
Peinture armoire technique au RAL 9022 Revêtement double couche pour extérieur	390,00
Peinture effectuée par un atelier de peinture pour carrosserie dans une cabine de peinture pour automobile	

2. La commande de prestations supplémentaires liée à la gestion des alarmes de surveillance.

- Objet	Prix € H.T.
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais Parc des Expositions	1 100,00
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais Girac	1 100,00
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais Nord	1 100,00
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais 3 Chênes	1 100,00

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 l'accord-cadre pour la vidéosurveillance des parkings P+R dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême, pour l'ajout de prix unitaire, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président de la SPL GAMA à signer le dit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 novembre 2020**	**Affiché le :** **02 novembre 2020**

Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement	**AVENANT N°1** **MARCHE N°2018/06**

MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE DANS LES PARKINGS RELAIS (P+R) DANS LE CADRE DU BHNS

SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

1 IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE SUBSEQUENT

Société Publique Locale GAMA
Maître d'ouvrage délégué au nom et pour le compte de GrandAngoulême
Représentée par Jean-Philippe POUSSET, Président Directeur Général
25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex
Siret 798 120 671 000 10

2 IDENTIFIANT DU TITULAIRE DU MARCHE SUBSEQUENT

SAS OPTISECURITE ATE
Représentée par Arnaud LANCHON, Président
61 bis avenue de la Folatière 38480 Le Pont de Beauvoisin
Siret n°342 397 320 000 33

3 DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 16 mars 2018
Date de notification du marché: 29 juin 2018

4 MONTANT DU MARCHE INITIAL

Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

5 OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des ordres de service (OS) n°1 et n°2 soit :

1. La commande de prestations supplémentaires pour la peinture des armoires techniques pour un montant total de 1 560,00 € HT.

Objet	Quantité	Prix € H.T.
Peinture armoire technique au RAL 9022 Revêtement double couche pour extérieur	4	390,00

Peinture effectuée par un atelier de peinture pour carrosserie dans une cabine de peinture pour automobile		
Total		**1 560,00 € HT**

2. La commande de prestations supplémentaires liée à la gestion des alarmes de surveillance pour un montant total de 4 400,00 € HT.

- **Objet**	**Quantité**	**Prix € H.T.**
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais Parc des Expositions	1	1 100,00
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais Girac	1	1 100,00
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais Nord	1	1 100,00
Installation d'un système intrusion pour la gestion des alarmes techniques liées aux barrières pour Parking Relais 3 Chênes	1	1 100,00
Total		**4 400,00 € HT**

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

6 DELAIS D'EXECUTION

La commande des prestations supplémentaires n'a aucune incidence sur le planning général d'exécution.

7 DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

8 SIGNATURES

Fait en deux exemplaires originaux à Angoulême, le 7 octobre 2020

Pour la société OPTISECURITE	*Pour GAMA*

-